

## Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal Du 05 MAI 2008

**Présents** : G.BLEINC; M.HENRY; P.AUGUSTIN; M.MUSCARNERA-JOLLY DE MUNSTHAL;  
P.CODOL; G.CARCELER; S.CAROTTI; J-M FICHBEN; V.PAREGNO; P.PECQUEUX;  
M.IPLIKDJIAN; M.MINIER-ROUX; N.NAVARRO

**Excusés**: L.CHAMOIN ; S.GUIGONNET (Pouvoir à G.BLEINC)

### **1/ Désignation du représentant à la Commission locale d'évaluation des Charges**

P.PECQUEUX représentera la commune à la Commission locale d'évaluation des charges.

Voté à l'unanimité

### **2/ Désignation d'un délégué suppléant à l'association des communes forestières**

L.CHAMOIN représentera la commune à l'association des communes forestières en tant que suppléant.

Voté à l'unanimité

### **3/ Création de la commission développement durable**

Création de la commission Développement durable présidée par M.MUSCARNERA-JOLLY DE MUNSTHAL.

Voté à l'unanimité

### **4/ Création de la commission consultative extra-municipale enfance jeunesse**

Création de la commission consultative extra-municipale « enfance-jeunesse » présidée par M.HENRY.

Voté à l'unanimité

### **5/ Création d'un poste d'agent technique en CAE**

Création d'un poste d'agent technique en CAE à temps complet pour une durée de 6 mois.

Voté à l'unanimité

**6 / Demande de subventions au Conseil Régional pour :**

- Le terrain de Football
- La réfection du Cours

Voté à l'unanimité

**7 / Demande de subvention au titre du Fond National du Développement du Sport**

La commune va demander une aide au titre du Fond National du Développement du Sport pour la réalisation du terrain de football.

Voté à l'unanimité.

**8 / Demande de subvention à la Fédération Française de Football (FFF)**

La commune va demander une subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la réalisation du terrain de football.

Voté à l'unanimité

**9 / Cession gratuite d'un terrain de 726 m<sup>2</sup> au Conseil Général du Var**

Un terrain de 726 m<sup>2</sup> va être cédé gratuitement au Conseil Général du Var afin que soit réalisée une aire multisports.

Voté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 13 MAI 2008 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi.

A Rougiers, le 13 MAI 2008

Le Maire